

L'Andra et 21 membres réunis au sein d'un comité de pilotage lancent un appel à projets aux exploitants et industriels de la filière agricole avec comme objectif de soutenir et d'accompagner la réalisation de projets innovants dans le cadre de la compensation collective agricole liée au projet Cigéo. Les candidatures sont attendues dès le printemps 2023.

A partir du 2 février 2023, cet appel à projets destiné aux acteurs agricoles, industriels et territoriaux vise à faire émerger des projets agricoles collectifs afin de compenser l'impact économique sur la filière agricole du territoire impacté par le projet global Cigéo. L'accompagnement de ces projets, se fera par un fonds de compensation dont le montant s'élève à 4,4 millions d'euros.

S'il est autorisé, le projet Cigéo s'implantera entre la Meuse et la Haute-Marne sur une surface d'environ 665 ha, dont 338 ha de surfaces agricoles. La conversion de ces surfaces pour le projet Cigéo aura un impact sur la filière agricole amont et aval. En tant que maître d'ouvrage, l'Andra a l'obligation légale d'évaluer les conséquences du projet et de compenser les pertes d'activités potentielles pour la filière selon le principe « Éviter - Réduire - Compenser (ERC) ».

Le détail de ces impacts a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une étude préalable agricole, instruite et validée en 2021 par les commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et les autorités préfectorales de la Haute-Marne et de la Meuse. Deux modalités de compensation ont été envisagées :

- trouver de nouvelles surfaces pour les convertir en parcelles agricoles. La prospection effectuée sur d'anciens terrains militaires et friches industrielles n'a pas permis de retenir cette option. Les friches sont rares et difficilement accessibles pour être cultivables. Des demandes de mise en culture d'anciens terrains militaires ont été refusées face aux risques de sols potentiellement pollués (présence d'anciennes munitions...) ;
- accompagner financièrement des projets agricoles et novateurs ;

Le choix s'est donc porté sur la constitution d'un fonds de compensation d'un montant de 4,4 millions d'euros dont l'objectif est d'accompagner le financement de projets collectifs agricoles novateurs. Sur arrêté préfectoral signé le 24 janvier 2023, cette somme sera consignée à la Caisse des dépôts et consignations, via la Banque des territoires, partenaire de l'Andra.

Dans cette démarche, l'Andra s'appuie sur un comité de pilotage dédié réunissant acteurs institutionnels, représentants de la filière, collectivités mais aussi associations environnementales, soit 21 membres au total. Sa mission est de veiller à la bonne conduite de l'appel à projet jusqu'à épuisement de la totalité des financements.

Pour participer, plusieurs conditions doivent être réunies, les projets doivent s'inscrire dans le périmètre géographique précisé par le cahier des charges (anciens cantons de Gondrecourt-le-Château (55), Ligny-en-Barrois (55), Montiers-sur-Saulx (55) et Poissons (52)), ne pas entrer en concurrence avec d'autres activités existantes, être source d'emplois et de retombées économiques pour le territoire.

L'appel à projets sera lancé le 2 février 2023 pour permettre aux porteurs de projets de faire part de leur candidature dès le premier semestre. Pour ceux qui seront sélectionnés, un début d'accompagnement est prévu dès la fin de l'année 2023.

Règlement et dossier de candidature :

<https://meusehautemarne.andra.fr/appel-projets-compensation-collective-agricole>

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

Contact presse : Audrey GUILLEMENET,
Chargée des relations presse,
07 86 52 51 41, audrey.guillemenet@andra.fr
[@andra_CMHM](https://www.youtube.com/user/andrafr)
<https://www.youtube.com/user/andrafr>